

**MAIRIE  
DE  
VÊTRE-SUR-ANZON  
42440**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Mairie Principale**  
**Saint-Julien-la-Vêtre**  
✉ 1 Place de l'église      ✉ 38 Passage René Dony  
☎ 04 77 97 81 47      ☎ 04 77 97 91 10  
✉ commune@vetresuranzon.fr

**Réunion du Conseil municipal du  
06 novembre 2025**

Convocation du : 30 octobre 2025

Ouverture de la séance : 06 novembre 2025 à 20h00 à la salle du premier étage de la mairie de Saint-Thurin

Présents :

M. Bertrand DAVAL, Maire	Mme Josiane VERNAY
Mme Catherine MOLLE, 1ère Adjointe	Mme Solange THEALET
Mme Françoise RABET, 2ème Adjointe	M. Frédéric JOUHANNEL
M. Thierry BALICHARD, 3ème Adjoint	M. Jean-Pierre JAVELLE
M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de Saint-Julien-la-Vêtre	M. Elie GALLON
M. Christian PATARD, Maire délégué de Saint-Thurin	M. Jean-Louis RONZIER
M. Eddy BRUNET	

Excusés : Mme Hélène CARPI ; M. Thierry MICHALET ; M. Jean PATARD ; Mme Christine GOUTTEFANGEAS

Pouvoir : Mme Christine GOUTTEFANGEAS donne procuration à M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de Saint-Julien-la-Vêtre et Mme Hélène CARPI donne procuration à Mme Solange THEALET

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOLLE

**Ordre du jour**

- I. Approbation du compte rendu du 02 octobre 2025
- II. Gratuité des loyers du logement au 28 rue des Tilleuls
- III. Décision modificative n°DM\_2025\_03 du budget principal de Vêtre-sur-sur-Anzon
- IV. Édification d'un mur le long des parcelles B531 et B986 dans le parc salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre
- V. Cartes cadeaux 2025
- VI. Questions diverses

## **I. Approbation du compte rendu du 02 octobre 2025**

Les Conseillers municipaux approuvent à la majorité (13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions) le compte rendu du 02 octobre 2025.

## **II. Gratuité des loyers du logement au 28 rue des Tilleuls**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les locataires de l'appartement situé au 28 rue des Tilleuls ont bénéficié du 1er juin 2025 au 31 août 2025, des loyers à titre gracieux moyennant la réfection des 5 pièces de l'appartement.

Après délibération, et à la majorité (12 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions), le Conseil municipal :

- Approuve la gratuité des loyers du 1er juin 2025 au 31 août 2025 pour le logement au 28 rue des Tilleuls.

*(Délibération n°DE\_2025\_045)*

## **III. Décision modificative n°DM\_2025\_03 du budget principal de Vêtre-sur-sur-Anzon**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'augmenter les crédits au sein du budget principal. Le Conseil municipal est donc invité à approuver la décision modificative suivante :

<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>Opération</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>DM</b>
13 - Subventions d'investissement	1323	Subv. non transf. Départements	+6912.00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>+6912.00</b>
<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Opération</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>DM</b>
0 - Hors chapitre	024	Produits des cessions d'immobilisations	+3000,00
0 - Hors chapitre	021	Virement de la section de fonctionnement	+3912.00
<b>Total des recettes d'investissement</b>			<b>+6912.00</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
<b>Opération</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>DM</b>
0 - Hors chapitre	023	Virement à la section d'investissement	+3912.00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>+3912.00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
<b>Opération</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>DM</b>
73 - Impôts et taxes	73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	+3912.00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>+3912.00</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

**Après délibération**, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Adopte la décision modificative n° DM 2025-03 du budget principal de Vêtre-sur-Anzon présentée ci-dessus.

*(Délibération n°DE\_2025\_046)*

**IV. Édification d'un mur le long des parcelles B531 et B986 dans le parc salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre**

Le point est ajourné.

*(Délibération n°DE\_2025\_047)*

**V. Cartes cadeaux 2025**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite perpétuer, à l'occasion des fêtes de fin d'année, la remise d'un bon d'achat d'une valeur de 100 euros à chaque agent travaillant au sein des services municipaux, qu'ils soient agents municipaux de Vêtre-sur-Anzon ou mis à disposition de Vêtre-sur-Anzon par l'intercommunalité.

**Après délibération**, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Décide d'offrir à chaque agent, à l'occasion des fêtes de fin d'année, une carte cadeau La Poste d'une valeur de 100 euros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

*(Délibération n°DE\_2025\_048)*

## **VI. Questions diverses**

- **Marché de Noël 30/11/2025**

Le marché de Noël du comité des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre aura lieu le dimanche 30 novembre 2025 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre.

- **Enquête publique La Vialle / La Valette Basse**

L'enquête publique pour la vente des terrains aux lieuxdits La Vialle et La Valette Basse aura lieu du 21/11/2025 au 05/12/2025.

- **Devis vestiaires foot**

Les vestiaires du stade de foot de Saint-Julien-la-Vêtre seront rénovés.

- **Arbre de Noël des agents**

L'arbre de Noël des agents aura lieu le vendredi 09 janvier 2026 à la salle des fêtes de Saint-Thurin

- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion de Conseil municipal sera organisée le 11 décembre 2025 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre.

*La séance est levée à 21h50.*